



FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE ET COMBATTANTS D'ALGERIE, TUNISIE, MAROC

46, rue Copernic 75782 PARIS CEDEX 16
Tél : 01.53.64.20.00 – Fax : 01.53.64.20.20
Email : secretariat.general@fnpcg-catm.org
Site internet : <http://www.fnpcg-catm.org>

COMMUNIQUE

Une avancée à suivre de près pour les Veuves

Le 13 novembre 2019 au soir, l'Assemblée Nationale a adopté en séance publique les amendements qui permettraient aux veuves d'anciens combattants de bénéficier de la demi-part fiscale à 74 ans alors que leur défunt mari n'en aurait pas bénéficié. Ce fut un vote presque unanime, à une voix près.

Nous attirons l'attention de tous sur le fait que rien n'est encore définitif, en effet :

- Le Gouvernement pourrait demander une deuxième délibération,
- Le Sénat devra donner son avis,
- Puis, c'est le Conseil Constitutionnel qui devra faire savoir si certaines dispositions sont contraires à la constitution.

Cependant, nous ne pouvons que nous féliciter pour les actions de la FNCPG-CATM dans ce domaine qui commencent à porter leurs fruits, notamment le travail de terrain grâce à notre « Motion des Veuves » qui chaque année est diffusée auprès de nos députés et sénateurs.

Il nous faut maintenant attendre la fin de l'année 2019 pour être assurés que cette mesure, qui concernerait toutes les générations du feu et qui serait applicable le 1^{er} janvier 2021, soit définitive.



PCh/PS/CP – 18 novembre 2019